SA LIOT CHATELLERAULT
ZI Nord
14 Allée d'Argenson
86100 Châtellerault

Résumés non techniques

Rubrique 2260

Site de Châtellerault (86)

Version DF1

Octobre 2019

1. IDENTITE DE L'EXPLOITANT

Raison sociale :	SA LIOT CHATELLERAULT
N° de SIRET :	339 505 612 00020
Code NAF :	1091 Z
Adresse :	ZI Nord - Allée d'Argenson – 86100 CHATELLERAULT
Directeur Général :	Pierre LIOT
Téléphone :	05 49 20 09 10
Adresse du site concerné par le présent dossier :	ZI Nord - Allée d'Argenson – 86100 CHATELLERAULT

2. EMPLACEMENT DU PROJET : SITUATION CADASTRALE ET STATUT FONCIER, SUPERFICIE ET LIMITES DU PROJET

L'établissement est localisé dans le département de la Vienne (86) sur la Zone Industrielle Nord sur les communes de Châtellerault et Ingrandes.
Il est implanté en sortie Nord de la commune de Châtellerault et d'Ingrandes sur un terrain d'environ 3,26 hectares.

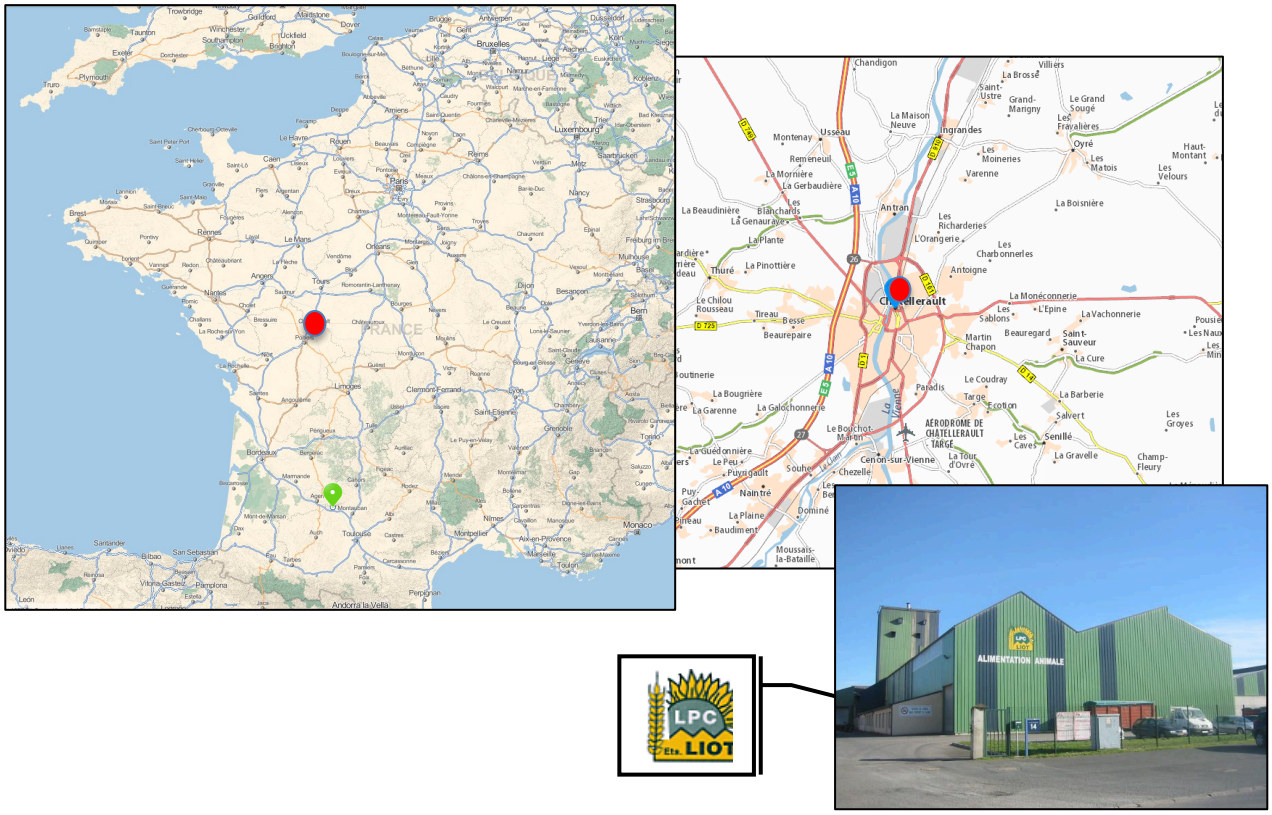

Département : Vienne (86)
Adresse : ZI Nord - Allée d'Argenson – 86100 CHATELLERAULT
Propriétaire du terrain : SA LIOT CHATELLEAULT

Références cadastrales :

Section	Commune	N° Parcelle	Surface
AX	Châtellerault	227 348 349 350 351 352 353	8 404 m² 1 630 m² 1 833 m² 2 369 m² 7 678 m² 475 m² 1 015 m²
	Ingrandes	27 66 68 69	7 849 m² 1 138 m² 126 m² 111 m²
Surface totale Châtellerault			23 404 m²
Surface totale Ingrandes			9 224 m²
Surface totale du site			**32 638 m²**

Dans son environnement immédiat, le site étudié est entouré :

- Au Nord : par une entreprise
- A l'Est : par une entreprise
- Au Sud : par un hôtel puis une entreprise
- A l'Ouest : par la voie ferrée puis des terres agricoles (commune d'Ingrandes)

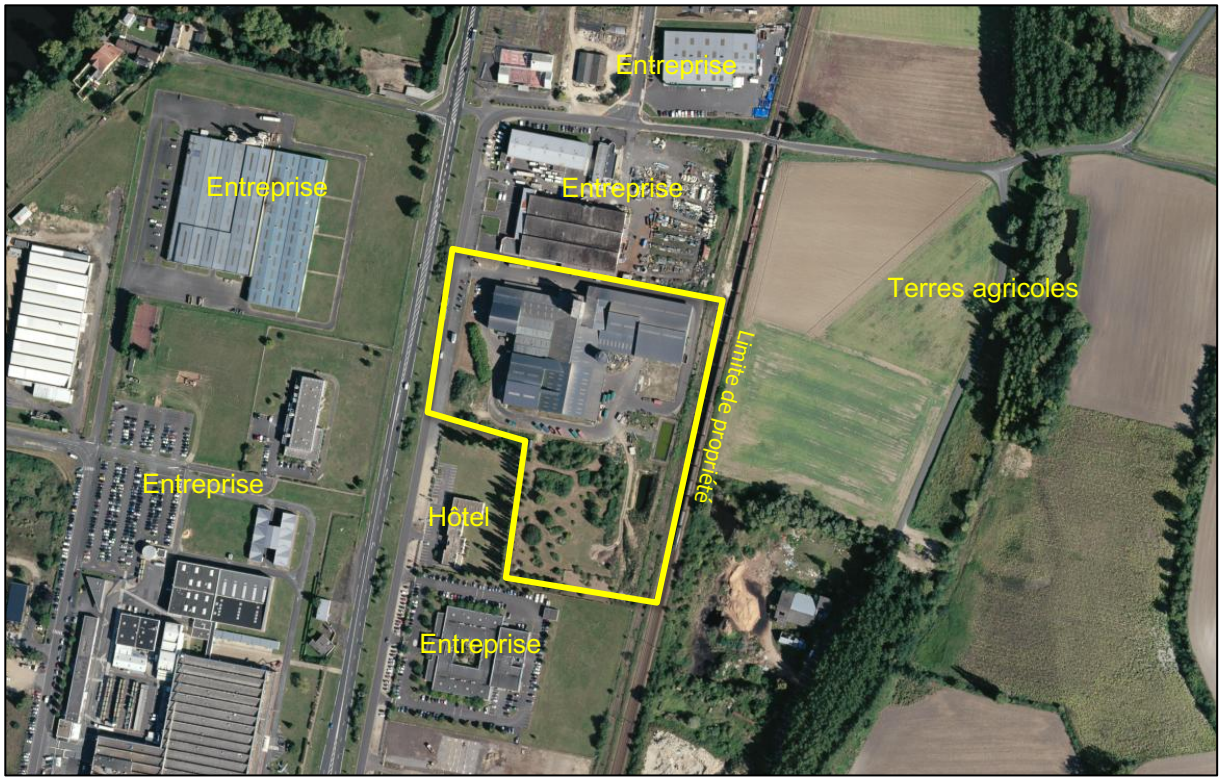

Le site dispose d'un accès routier par l'Allée d'Argenson.

Urbanisme :

La commune de Châtellerault possède un Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui a été approuvé le 10 mai 2005 et modifié les 13 décembre 2012 et 21 mars 2013 (mis à jour les 18 Juin 2009, 1er février 2011, 15 octobre 2012 et 24 juin 2016). Ce PLU est de nouveau en révision.

Il situe les installations en zone Uy.
Cette zone est destinée à l'implantation d'activités économiques, qu'elles soient industrielles, artisanales, commerciales ou de bureaux, à l'exclusion de l'habitat.
Sur le territoire communal, cette zone correspond à 4 principaux secteurs situés à proximité des grands axes de circulation :

- **La zone industrielle Nord et le secteur d'Argenson,**
- La zone et le parc d'activités du Sanital,
- La zone commerciale de l'Etang
- La zone commerciale de la Désirée

En Article 2 du règlement du PLU de Châtellerault, les Installations Classées sont autorisées.

A noter que le site étudié n'est pas en zone inondable et n'est pas inclus dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques inondation.

3. NATURE ET VOLUME DE L'ACTIVITE - RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE INSTALLATIONS CLASSEES

Rubrique	Désignation des activités	Classe	Volume des activités
2260 2	Broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ensachage, pulvérisation, trituration, granulation, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épluchage et décortication des substances végétales et de tous produits organiques naturels, y compris la fabrication d'aliments composés pour animaux, mais à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2220, 2221, 2225, 2226. 1. Traitement et transformation destinés à la fabrication de produits alimentaires d'une capacité de production de produits finis supérieure à 300 t/j (A3) 2. Autres installations que celles visées au 1 : a) la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 500 kW (A2) b) la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 100 kW mais inférieure ou égale à 500 kW (D)	Autorisation (2 km)	**Puissance totale : env. 655 kW** (Cf. Annexe 3)
2160 1 b	Silos et installations de stockage en vrac de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables, y compris les stockages sous tente ou structure gonflable. 1. Silos plats : a) si le volume total de stockage est supérieur à 15 000 m3 (E) b) si le volume total de stockage est supérieur à 5 000 m3, mais inférieur ou égal à 15 000 m3 (DC) 2. Autres installations : a) si le volume total de stockage est supérieur à 15 000 m3 (A 3) b) si le volume total de stockage est supérieur à 5 000 m3, mais inférieur ou égal à 15 000 m3 (DC) Les critères caractérisant les termes silo, silo plat, tente et structure gonflable sont précisés par arrêtés ministériels.	Enregistrement	**Capacité totale de 21 598 m^3** Le détail des capacités de stockage est présenté paragraphe 3
1510	Entrepôts couverts (stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes dans des), à l'exception des dépôts utilisés au stockage de catégories de matières, produits ou substances relevant, par ailleurs, de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts frigorifiques. Le volume des entrepôts étant : 1. Supérieur ou égal à 300 000 m3 ; (A) 1 2. Supérieur ou égal à 50 000 m3 mais inférieur à 300 000 m3(E) 3. Supérieur ou égal à 5 000 m3 mais inférieur à 50 000 m3(D C)	Non classé	Capacité totale inférieure à 500 tonnes
2910 A 2	Combustion La puissance thermique maximale est définie comme la quantité maximale de combustible, exprimée en pouvoir calorifique inférieur, susceptible d'être consommée par seconde. A Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds ou de la biomasse, Si la puissance thermique maximale de l'installation est : 1. supérieure ou égale à 20 MW (A3) 2. Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW (DC)	Non classé	1 tambour sécheur rotatif 1 chaudière à vapeur **Puissance totale de :** **1,8 MW**

D'autres activités sont présentes sont non classées au titre des ICPE (liquide inflammables, produits d'entretien, …)

4. PROCEDES D'EXPLOITATION ET REDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL :

Les matières premières transitant sur le site sont des sous produits de céréales (issues, poussières).
Les produits sont acheminés par voie routière et déchargés directement dans les fosses de réception.

Après réception, les produits sont triés pour être stockés dans les différentes capacités de stockage (boisseaux, cases, cellules), séchés puis mélangés et pressés pour la fabrication d'aliments du bétail.

Alimentation en eau
Le site est alimenté en eau potable par le réseau de distribution public de la ville de Châtellerault.
L'eau sert pour les usages du personnel en particulier au niveau des sanitaires du site, dont les bureaux.
La consommation annuelle du site est d'environ 1 900 m^3.

Rejet d'eaux :
Eaux usées domestiques : Les installations de distribution des eaux sanitaires se trouvent dans les bureaux administratifs. Après usage, les eaux sanitaires sont dirigées vers le réseau communal (tout à l'égout).

Pour les eaux de pluie et les eaux de voirie sont pour la moitié du site envoyées vers le bassin d'infiltration. Les 50% restant sont envoyés vers le réseau des eaux pluviales communal (via débourbeur déshuileur pour les eaux de voiries)

Eaux de process : Il n'y a pas d'eau de process rejeté. Seul le poste de granulation utilise de la vapeur d'eau au niveau des presses. Cette eau est entièrement absorbée par le granulé.

Bruit :

Compte tenu de l'environnement immédiat (terres cultivées en majorité) et habitations à plus de 50 m et la nature des activités, et que le site n'est pas encore construit, aucune mesure de bruit n'a été réalisée sur le site.

Une campagne de mesure des niveaux sonores avec émergence est planifiée (Cf. Plan d'actions).

Emissions de poussières :

Les activités de l'établissement génèrent très peu de rejets atmosphériques canalisés.

En effet, l'ensemble de ces équipements est muni d'une aspiration poussières reliée au filtre à poussières. Les poussières sont récupérées puis réinjectées dans le process.

Aucun autre process sur le site n'est susceptible d'émettre des rejets gazeux.

5. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Capacités techniques

Les capacités techniques des Ets LIOT dans son domaine d'activité sont reconnues dans la profession depuis près de 25 ans.
L'entreprise dispose d'un personnel compétent.

L'ensemble du personnel participant directement aux activités du site est issu d'une formation agricole avec une forte expérience dans le domaine.

Chaque opérateur a été formé à son arrivée par le gérant et s'est engagé à respecter l'ensemble des consignes et procédures de travail.

Les Curriculum Vitae et une copie des diplômes de tout le personnel sont disponibles au bureau.

Les Ets LIOT disposent sur le site de Châtellerault d'un ensemble de bâtiments équipés d'appareils de manutention, nettoyage et séchage pour l'activité de production d'aliments du bétail.

Capacités financières

Les ETS LIOT ont réalisé un chiffre d'affaire de 6 592 089 € au 30/06/2018.

La capacité financière de cette entreprise lui permet de faire face à ses investissements et à ses responsabilités en matière d'environnement industriel, de sécurité et d'hygiène industrielle.

Le bilan et compte de résultat en fin d'exercice (31/06/2018) montre que la situation de la trésorerie est saine. La solvabilité, le savoir et l'expérience de l'exploitant, de ses activités de stockage et de distribution démontrent et confirment la volonté et la possibilité de l'entreprise à exploiter ces activités conformément aux obligations relatives à la protection de l'environnement et notamment au respect des prescriptions de fonctionnement et éventuelles remises en état du site.

6. PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

La demande d'autorisation d'exploiter est établie conformément aux articles R.512-2 et suivants de la partie Réglementaire du Code de l'Environnement pris en application du titre 1er – Installations classées pour la protection de l'environnement du Livre V – Prévention des pollutions, des risques et des nuisances de la partie Législative du Code de l'Environnement.

La demande d'autorisation d'exploiter comprend principalement :

- La présentation de l'établissement avec la nature et le volume des activités exercées et la description des installations ;
- La situation géographique du projet ainsi que sa compatibilité avec les documents d'urbanisme ;
- Les éléments de justification de conformité du projet avec les prescriptions applicables à l'installation ;
- Les plans réglementaires, soient :
    - Une carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 sur laquelle sera indiqué l'emplacement de l'installation projetée ;
    - Un plan, à l'échelle de 1/2 500 au minimum, des abords de l'installation jusqu'à une distance qui est au moins égale à 100 mètres;
    - Un plan d'ensemble, à l'échelle de 1/200 au minimum, indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, l'affectation des constructions et terrains avoisinants, le tracé des réseaux enterrés existants, les canaux, plans d'eau et cours d'eau. Une échelle plus réduite peut, à la requête du pétitionnaire, être admise par l'administration ;

A noter qu'une demande de dérogation est faite dans la lettre de demande d'autorisation d'exploiter accompagnant ce dossier. Cette dérogation concerne la non fourniture du plan d'ensemble au 1/200e remplacer par un plan d'ensemble à l'échelle 1/500e.

Ce dossier répond également à l'arrêté du 18 février 2010 relatif à la prévention des risques accidentels présentés par certaines installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation sous la rubrique n° 2260 " broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ensachage, pulvérisation, trituration, granulation, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épluchage et décortication des substances végétales et de tous produits organiques naturels, y compris la fabrication d'aliments composés pour animaux.

7. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACTS :

Un résumé non technique de l'étude d'impact a été réalisé afin que toute personne puisse prendre connaissance des informations contenues dans le dossier d'autorisation d'exploiter de l'usine d'alimentation du bétail de la SA LIOT sur la commune de Châtellerault (86).

Contrairement au dossier lui-même, celui-ci ne contient pas de données techniques. Ce résumé se veut un guide pratique pour pouvoir trouver aisément les réponses aux questions qui se posent.

Le site de Châtellerault, implanté dans une région agricole, présente une activité mettant en œuvre des sous produits issus des organismes stockeurs tels que les grains et les poussières récupérés en sortie d'équipement de nettoyage ainsi que de la mélasse de sucre de canne qui est un sous produit de production de sucre.

L'impact des activités de stockage et de fabrication est faible de par leur configuration et ne représentent que de faibles nuisances ou gênes pour le voisinage.

Impact sur les eaux :

Le site est alimenté en eau potable uniquement à partir du réseau d'eau public de distribution ce réseau dispose d'un clapet anti-retour. Cette eau est utilisée majoritairement pour les sanitaires du site.
Le stockage des matières premières et la fabrication de granulé n'utilisent pas d'eau dans son process.
La consommation annuelle d'eau est d'environ 1 900 m^3.

En fonctionnement normal, l'établissement n'est pas à l'origine de rejet d'eau polluée dans le milieu naturel.

Le produit liquide présent sur le site est la mélasse de sucre de canne. Il s'agit d'un produit non dangereux. La cuve de mélasse sera très prochainement placée sur une cuvette de rétention de volume égal à 100 % du volume stocké. Ainsi, en cas de fuite ou de rupture accidentelle de la cuve, la mélasse sera entièrement retenue.

En cas d'incendie, l'eau nécessaire à l'extinction pourra se charger de produits divers issus de la combustion des différents produits et matériels présents sur le site. Une rétention des eaux est nécessaire afin qu'elles ne s'écoulent pas dans les réseaux publics d'eaux usées ou pluviales. Ces rétentions (fixes et/ou mobile) sont mises en place en concertation avec le service départemental d'incendie et de secours. Les eaux d'extinction peuvent être ainsi retenues.

Impact sur l'air :

Les sources de rejets atmosphériques de l'activité sont uniquement des émissions diffuses de poussières et il existe un système de dépoussiérage. Les émissions de poussières sont limitées aux opérations inhérentes aux chargements et déchargements de véhicules.

Impact sur le niveau sonore :

La principale source de bruit liée à l'établissement est le trafic des camions transitant sur le site et les ventilateurs. Le niveau de bruit moyen et l'émergence en limite de propriété ont été définis suivant les normes fixées par le décret du 23/01/1997, en période de jour et de nuit.

Une campagne de mesures est planifiée.

Impact sur les déchets :

Les déchets issus des activités sont traités par des entreprises spécialisées (ordures ménagères) soit ré intégrés dans le process de fabrication (poussières).
La production de déchets est donc très faible.

Impact sur le transport :

Le trafic routier lié à l'établissement s'inscrit dans le trafic général de la zone industrielle.

Les risques liés aux activités du site sont donc uniquement les accidents dont la fréquence et la gravité sont très faibles par rapport à l'exploitation du site.

Impact sur la santé :

Dans le cadre d'un fonctionnement normal, les activités exploitées ne présentent aucun danger pour la santé du voisinage. C'est lors d'un dysfonctionnement éventuel, entraînant un accident (explosion de poussières ou incendie du tambour sécheur), que l'environnement proche pourrait être touché. Or, les premiers bâtiments (habitations) occupés par des tiers rencontrés autour du site de Châtellerault sont situés à environ 50 m des installations.

Le site est situé sur la Zone Industrielle Nord ce qui implique la présence de plusieurs entreprises.

En limité de propriété du site étudié, on trouve :

Orientation	Entreprise	Activité
Ouest	Ceramic Coating Centre SOBEX	Pièces composites pour l'aéronautique Fabrique de leubles
Est	Foie ferrée	/
Nord	Manu Piscine	Fabriquant de piscine
Sud	Etap Hotel Magnetti Marelli	Hôtellerie Pièces automobiles

Les habitations les plus proches du site se situe à un peu plus de 350 puis 620 m des limites de propriété du site sur la commune d'Ingrandes.

D'autres habitations sont à environ 500 m au Nord-Ouest du site sur la commune d'Autran.

8. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS :

Le présent chapitre constitue l'étude de dangers réalisée par la Société LIOT SA pour son site de Châtellerault soumis à Autorisation au titre de la législation sur les installations.
Cette étude de dangers a été réalisée conformément à la réglementation en vigueur et notamment l'arrêté du 18/02/2010 et l'arrêté sur les études de dangers présentant des risques majeurs (AM du 29/09/2005).

Cette étude complète est représentative des dangers et aléas présents par les équipements, les installations et l'activité du site soumise à Autorisation et de la vulnérabilité faible du voisinage.

L'ensemble des dangers et risques ont été identifiés, étudiés et les conséquences sur le voisinage ont été évaluées.

Evènements accidentels - Classification par nature :

- **Incendie :**

C'est l'événement le plus envisageable concernant les activités présentes. Les effets d'un incendie partiel seront pratiquement nuls pour le voisinage, compte tenu des dispositions prises pour empêcher la propagation d'un feu dans les installations ainsi que des moyens mis en œuvre.
Les effets sont circonscrits dans les limites de propriété de l'établissement, tout risque de propagation de feu vers des installations tierces est donc à exclure sur ce site.

Des mesures techniques (poteaux et réserve incendie, extincteurs, rétention d'eau,…) et organisationnelles (procédures, formation du personnels, exercices,…) sont mise en œuvre pour permettre une intervention rapide et efficace en cas d'incendie.

- **Explosion :**

L'explosion peut avoir lieu au niveau des locaux où apparaît un confinement de poussière. Sur le site, ces lieux sont équipés et nettoyés pour éviter sa présence.

Le mode de stockage utilisé dans l'établissement (cases, cellules de stockage métal avec couvertures soufflables) a été choisi car il limite considérablement la probabilité et les conséquences de ce risque.

Il n'y a pas de cellules bétons fermées.

Les moyens de prévention et protection mis en place sont détaillés dans l'étude.

Cette étude conclue que les risques du site de Châtellerault sont acceptables pour le voisinage et l'environnement et maîtrisées par les mesures et barrières de prévention et de protection mises en place (techniques, organisationnelles et humaines).

Les équipements sont conformes aux règles en vigueur (conformité électrique et mécanique, surface soufflable).

Les conséquences des scénarios majorants sont circonscrites dans l'enceinte de l'établissement et dans les distances d'éloignements réglementaires forfaitaires.

Le projet n'est pas de nature à entrainer des dangers et inconvénients significatifs pour l'environnement et le voisinage.

Les aspects de protection de l'environnement et de prévention des risques sont maîtrisés par la Société LIOT SA sur son site de Châtellerault à un niveau acceptable et conforme aux réglementations en vigueur.

Représentation des distances d'éloignements forfaitaires

Distances d'ensevelissement 5 m

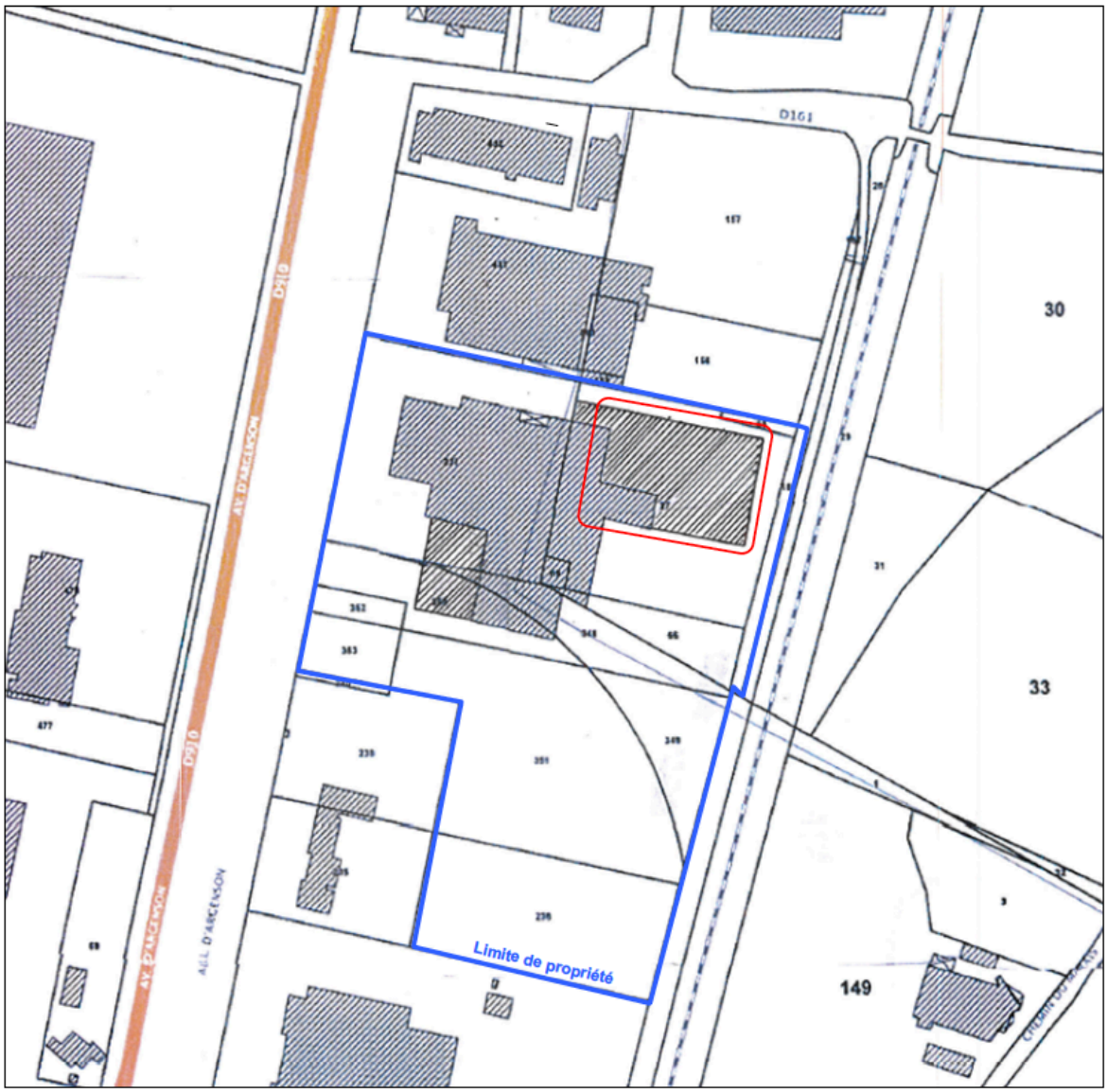

Echelle : 1/2500e